

Le mariage des enfants

Le mariage des enfants est une violation des droits de l'homme pour les filles aussi bien que les garçons, mais il constitue peut-être la forme la plus répandue de maltraitance sexuelle et d'exploitation des filles. La séparation d'avec la famille et les amis, la privation de la liberté d'avoir des échanges avec des jeunes de son âge et de participer à des activités communautaires et la restriction des possibilités d'éducation figurent parmi les conséquences négatives de ces mariages. Le mariage des enfants peut également conduire au travail sous contrainte et à l'esclavage, à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et à la violence. Parce qu'elles ne peuvent refuser d'avoir des relations sexuelles ou exiger l'utilisation de préservatifs, les filles mariées courent souvent de graves risques sur le plan de la santé, comme des grossesses précoces, des infections sexuellement transmissibles et, de plus en plus, le VIH/SIDA.

Dans certains cas, les parents autorisent le mariage de leurs enfants par nécessité économique. Le mariage peut également être considéré comme un moyen de mettre une fille sous la tutelle d'un homme, de la protéger d'éventuelles agressions sexuelles, d'éviter les grossesses hors mariage, d'étendre la période de procréation ou de garantir la soumission au ménage du mari.

FAITS ET CHIFFRES

- À l'échelle mondiale, 36 % des femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées ou vivaient en ménage avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans¹.
- On estime à 14 millions le nombre d'adolescentes de 15 à 19 ans qui accouchent chaque année. Les filles de cette tranche d'âge courent deux fois plus de risques que les femmes de 20 à 30 ans de mourir pendant la grossesse ou l'accouchement².
- C'est en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud que le mariage précoce des filles est le plus répandu. Au Niger, 77 % des femmes de 20 à 24 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans. Au Bangladesh, la proportion est de 65 %.

INSTAURER UN ENVIRONNEMENT PROTECTEUR POUR LES ENFANTS

Engagement et capacité d'action des gouvernements

Le rôle des institutions gouvernementales et de la société civile consiste à mettre en place et à développer

DROITS DE L'HOMME

Le droit au libre et plein consentement au mariage est reconnu dans la **Déclaration universelle des droits de l'homme** (1948), étant entendu qu'il ne peut y avoir de « libre et plein » consentement lorsque l'une des parties concernées n'a pas atteint l'âge de choisir en toute connaissance de cause un conjoint. La **Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (1979) stipule que les fiançailles et les mariages d'enfants n'ont pas d'effets juridiques et que toutes les mesures nécessaires, y compris des dispositions législatives, doivent être prises afin de fixer un âge minimal pour le mariage. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes recommande de fixer cet âge à 18 ans.

des systèmes permettant de prévenir ou de freiner les mariages d'enfants. Il est nécessaire que le gouvernement intervienne pour réviser le droit coutumier et civil. Le mariage des enfants étant étroitement associé à la pauvreté, l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la réduction de la pauvreté peut tout à fait réduire le nombre de mariages d'enfants.

Législation et application

Il faut que les gouvernements fixent à 18 ans l'âge légal du mariage pour les filles, ainsi que pour les garçons, et veillent à l'application de cette loi. Promouvoir l'enregistrement des naissances et des mariages contribuera à faire appliquer ces lois.

Mentalités, coutumes et pratiques

Il est difficile de mettre fin au mariage des enfants car même les parents qui en comprennent les répercussions négatives ont parfois du mal à résister aux pressions économiques et sociales et aux traditions. Pour modifier l'âge auquel il est acceptable de se marier, il est essentiel de combattre les mentalités et coutumes qui favorisent ou consacrent cette pratique.

Libre débat

Dans de nombreuses cultures, le mariage est considéré comme relevant de la sphère privée. Des campagnes de communication peuvent constituer une occasion d'en discuter et d'examiner les croyances traditionnelles qui entourent le mariage. Pour favoriser les changements

de comportement au sein des communautés, il faut mettre l'accent sur les droits fondamentaux, notamment ceux des femmes – y compris l'égalité, l'accès à l'éducation et la protection contre l'exploitation et la discrimination.

Compétences, connaissances et participation des enfants

Il est crucial de renforcer les connaissances et le pouvoir d'action des enfants, notamment des filles. Lorsqu'elles sont instruites, les filles ont moins tendance à accepter de se marier jeune. Pour combler l'écart entre les sexes dans le domaine de l'éducation, on peut notamment établir des écoles adaptées aux enfants, accorder des incitations financières aux parents qui envoient leurs enfants à l'école et développer l'éducation non traditionnelle.

Capacité d'action des familles et des communautés

Les organisations communautaires de femmes ont besoin d'être soutenues pour remplir efficacement leur rôle de mobilisation et d'éducation. Des programmes de développement et d'éducation fondés sur les droits de l'homme peuvent instaurer une dynamique propice à l'évolution des coutumes, des hiérarchies et des préjugés qui entourent la tradition du mariage des enfants.

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Le mariage des enfants est à la fois une façon de lutter contre la misère et une pratique préjudiciable qui maintient les familles dans la pauvreté. Les enfants mariés sont généralement isolés – éloignés de leur famille immédiate, retirés de l'école et privés d'échanges avec les jeunes de leur âge et le reste de la communauté. Pour les filles, les grossesses précoces présentent des risques plus élevés pour leur santé, notamment de décès pendant l'accouchement, ainsi que pour celle de leur enfant. Les adolescentes risquent davantage que les femmes plus âgées de contracter des maladies sexuellement transmissibles. Comme le mariage des moins de 18 ans est une pratique très courante dans de nombreux pays en difficulté, cette pratique devient un obstacle à quasiment tous les objectifs de développement – éliminer la pauvreté et la faim (premier objectif) ; parvenir à l'éducation primaire universelle (deuxième objectif) ; promouvoir l'égalité des sexes (troisième objectif) ; protéger la vie des enfants (quatrième objectif) et améliorer la santé (cinquième et sixième objectifs).

Pour plus d'informations, prière de contacter :
Section de la protection de l'enfant
Division des programmes, UNICEF New York
childprotection@unicef.org
www.unicef.org/french

Services essentiels, y compris prévention, récupération et réinsertion

Il est impératif de mettre à la disposition des filles des services de conseil portant sur la maltraitance, la santé en matière de reproduction et la protection contre le VIH. Les filles qui quittent précipitamment leur mariage ont besoin d'un soutien d'urgence, tout comme celles qui s'enfuient du domicile de leurs parents lorsque ceux-ci les forcent à se marier contre leur gré.

Suivi, compte rendu et surveillance

Les enquêtes sur la démographie et la santé et les enquêtes par grappes à indicateurs multiples réunissent des données utiles sur la prévalence et les causes du mariage des enfants. Des systèmes de suivi mis en place à l'échelle des communautés peuvent également contribuer à recenser la fréquence de tels mariages. Il faut encourager l'enregistrement des mariages.

EXEMPLES DE L'ACTION DE L'UNICEF

À l'échelle mondiale, l'UNICEF lutte contre le mariage des enfants notamment en promouvant l'éducation des filles. Des recherches ont indiqué qu'un niveau plus élevé d'instruction des filles permet de prévenir le mariage des enfants³. L'UNICEF est l'organisme chef de file de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, dont l'objectif est de faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants du monde puissent achever un cycle d'enseignement primaire.

Au **Bangladesh**, l'UNICEF apporte son appui au projet Kishori Abhijan, qui vise à promouvoir les droits des adolescentes et à combattre les violations de ces droits, telles que le mariage des enfants et la dot. Le projet dispense éducation et formation et intègre des activités économiques pour que des groupes d'adolescentes s'entraident à acquérir des compétences leur permettant de gagner leur vie.

Notes

¹ Chine non comprise. Sauf indication contraire, les chiffres sont tirés du rapport *La Situation des enfants dans le monde 2006* du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, UNICEF, New York, 2005, p. 131.

² Fonds des Nations Unies pour la population, *The State of the World's Population 2005: The promise of equality: Gender equity, reproductive health and the Millennium Development Goals*, FNUAP, New York, 2005, p. 50.

³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Early Marriage : A harmful traditional practice : A Statistical Exploration*, UNICEF, New York, 2005, pp.12-13.